

## Les documents à prévoir pour votre arrivée en France

Cette liste reprend les éléments principaux à fournir à l'administration française afin d'accomplir vos démarches. Elle n'est pas exhaustive et est variable en fonction de la situation du scientifique.

- **Convention d'accueil** et/ou **convention de séjour de recherche** (si le scientifique est ressortissant d'un pays tiers)
- **Justificatif d'identité** (une carte d'identité pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de la Suisse ou de l'Espace Economique Européen (EEE) et un passeport pour les ressortissants de pays tiers)
- **Visa** (sauf pour les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, de la Suisse ou de l'EEE)
- **Attestation d'affiliation à un régime d'assurance santé** (vivement conseillé)
- **Acte de naissance** (+ traduction et apostille/légalisation si nécessaire)
- **Acte de mariage** (+ traduction et apostille/légalisation si besoin)

Merci de présenter les documents originaux avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

Pour les européens : demander un Acte de Naissance multilingues pour éviter la traduction française auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

Il est également important de vérifier si l'acte de naissance nécessite une apostille et/ou légalisation

- **Justificatif des revenus de l'année fiscale à N-1 et N-2**
- **Les originaux des diplômes** (ceux du scientifique mais aussi de ses accompagnants)
- **Certificats de vaccination** (ceux du scientifique mais aussi de ses accompagnants)
- **Livret scolaire de ses enfants**
- **Permis de conduire**
- **Papiers du véhicule** (s'il est venu en France avec son véhicule)